

- conseil d'administration du 29 mars 2013 -

**RESOLUTION CA n°10-2013
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

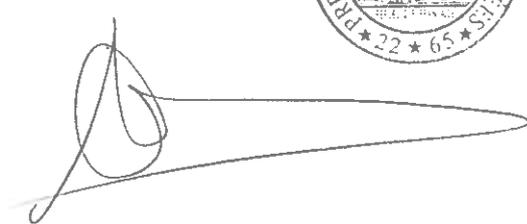
- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2012, soit 307 515,63 €, en report à nouveau débiteur (*compte 119*).

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 29 mars 2013.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

